



Pour une recherche et un enseignement supérieur de haut niveau, la réponse n'est pas dans l'individualisation et la précarité : **NON à la LPR !**

Tous en grève et mobilisés le lundi 21 septembre !

Septembre 2020

CGT-INRAE : RN 10 – Porte de St Cyr - 78210 Saint Cyr l'Ecole - Tél : 01.39.53.56.56 - Mail : cgt@inrae.fr – Site / <https://inra.ferc-cgt.org/>

A partir du 21 septembre, l'Assemblée Nationale sera appelée à voter sur le projet de Loi de Programmation de la Recherche (LPPR devenue LPR- le « P » de « pluriannuelle » ayant disparu). Pour l'accompagner le ministère de l'ESR veut faire signer par les syndicats un « *protocole d'accord sur les rémunérations et carrières* »

Durant ces derniers mois, la crise du Covid-19 a largement mis en lumière le besoin impératif de recherches développées sur le long terme, et fondées sur une pérennité des financements et des moyens humains et matériels publics. Le gouvernement et la ministre de l'ESR semblent ne rien avoir entendu des exigences massivement exprimées par la communauté scientifique; pire, **ils font tout le contraire avec cette LPR et le protocole associé !**

Les emplois ?

- **Pour les ITA**, création de CDI de « mission », CD « I » d'un type particulier puisqu'il s'arrête quand s'arrête la mission, et cela en lieu et place des recrutements massifs d'AT, de TR, d'AI, d'IE et d'IR dont nos unités ont besoin ;
- **Pour les enseignants-chercheurs et chercheurs**, des CDD dits « chaires juniors » (1400 sont prévues) pouvant être titularisés au bout de 3 à 6 ans comme Professeur d'Université ou DR, sans passer par Maître de Conférence (MCF) ou par CR. Bon prince, dans le « protocole » qui acterait la création de ces chaires, le ministère annonce que chaque titularisation de chaire junior serait accompagnée d'un avancement de MCF... mais en précisant « *sans lien arithmétique entre les deux* », ceci étant renvoyé aux recteurs.

Un éventail de dispositifs nouveaux susceptibles de faire exploser la précarité et se substituer progressivement aux emplois de titulaires hors Professeurs ou Directeurs de Recherche ! Et certains voudraient nous faire croire que la ministre aurait entériné le maintien du niveau de recrutement sur statut...

L'augmentation du financement pérenne des labos ?

C'est le budget de l'ANR et ses appels à projets à court terme qui seraient augmentés !

La rémunération décente des personnels de toutes catégories ?

Que contient le « protocole » que la Ministre veut faire signer ? Meilleures rémunérations en « échange » de l'acceptation des chaires juniors ?

- **Aucune augmentation indiciaire via des modifications de grilles mais des augmentations de primes différenciées** selon les catégories, promises sur 7 ans... et avec en objectif l'application pleine et entière du RIFSEEP pour les ITA, avec la modulation de l'IFSE au nom de la « technicité et de l'expertise » et le recours croissant à la prime à la « tête du client », le CIA (Complément indemnitaire annuel), jugé appliqué de manière « hétérogène ». Toutes choses que nous avons combattues et évitées à l'INRA lors du passage au RIFSEEP !
- **Le RIFSEEP¹, même si un autre nom lui est donné, serait aussi appliqué aux chercheurs** avec des primes divisées en 3 composantes : 55% au moins pour le grade, 20% pour les fonctions et 25% au plus à la tête du client !

C'est bien l'individualisation totale des rémunérations qui est visée ! Il est significatif que les textes ne parlent que d'augmentations « moyennes » et de « cibles 2027 » sans donner de chiffres précis par corps

¹ RIFSEEP : régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, composé de deux primes : d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement, d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA).

pour 2021 et 2022, seules années sur lesquelles peut réellement s'engager ce gouvernement. De fait, à 30-50 € vraisemblables par mois, on restera très loin des pertes de pouvoir d'achat subies depuis plus de 10 ans avec le blocage de la valeur du point d'indice, et y compris sur le plan indemnitaire loin du niveau des primes de catégories équivalentes d'autres ministères (Agriculture, Finances ...)

Quel syndicat pourrait signer un tel protocole tenant du chantage « primes contre précarité », et aux termes duquel seuls les signataires pourraient discuter par la suite des évolutions budgétaires et statutaires ? Pas la CGT-INRAE en tous cas.

La précarité à outrance et quelques primes pour certain-es pour faire passer la pilule, voilà la LPR : nous n'en voulons pas ! Pour faire face aux enjeux sociaux et environnementaux, nous avons plus que jamais besoin d'une recherche de qualité et de citoyens formés par un enseignement supérieur public correctement financé. **Ce que nous voulons c'est :**

- **L'emploi en nombre suffisant de personnels titulaires**, permettant d'assurer une stabilité dans les dispositifs de recherche
 - **Un financement public annuel conséquent (le « soutien de base ») des laboratoires**, garant de leur indépendance par rapport à des bailleurs de fonds, et permettant d'échapper à la loterie des appels à projets de court terme
 - **Une rémunération décente des personnels**, à l'égal de professions comparables de la fonction publique
- C'est le sens des [propositions de la CGT](#)**

**La CGT-INRAE exige l'abandon de la LPR et du protocole associé.
Elle invite les personnels à multiplier les prises de position d'unités**

Comme cela a commencé à être fait à l'INRAE, au CNRS ou dans les universités ([lire les motions](#)).

Elle invite les salariés de l'INRAE à rejoindre les cortèges ESR dans les manifestations interprofessionnelles prévues le 17 Septembre pour défendre les salaires, l'emploi et les services publics.

Elle appelle les personnels de l'Île de France et de la proche province à participer au rassemblement organisé par l'intersyndicale CGT, Solidaires, FO, FSU, UNEF, SUD- Etudiants, etc... devant l'Assemblée Nationale à 14h le **21 Septembre**, et en province à se rassembler en assemblée dans les centres pour exprimer à nouveau leur rejet de la LPR. **Un préavis de grève a été déposé auprès de la DG INRAE.**

Rendez-vous manifestations :

Jeudi 17 septembre 2020

A Paris : 14h - REPUBLIQUE – NATION

*** présence d'un cortège des Facs et Labos en Lutte

En province : prendre contact avec CGT locale

Lundi 21 septembre

A Paris : 14h devant l'Assemblée nationale

En province : assemblées dans les centres

NON À LA LPPR
LOI DE PRÉCARISATION
ET DE PRIVATISATION DE LA
RECHERCHE

En Octobre, élections à l'INRAE :

Votez CGT-INRAE !

Bulletin d'adhésion à retourner à la CGT-INRAE
Porte de Saint-Cyr, RD 10, 78210 Saint-Cyr l'École ou cgt@inrae.fr


Centre INRAE :

Qualité (M. ou Mme) : NOM :

Prénom : Date de naissance :

Corps : Grade :

E-mail :



Du 8 au 15 Octobre, votez pour des élu(e)s indépendant(e)s de l'administration et du gouvernement, qui porteront vos exigences en matière d'emplois, de rémunérations, de conditions de travail et de défense du service public de recherche !

REJOIGNEZ et VOTEZ - FAITES VOTER CGT